**POINT PRESSE DU MINISTÈRE DES POSTES ET DE L’ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

**Lomé, le 03 Avril 2017 -** Le Ministère des Postes et de l’Économie Numérique, fait le point sur ses différentes activités du mois de Mars 2017.

**Le 21 mars 2017**, Suite au séminaire organisé en Janvier dernier sur les technologies de l’information et de la communication (TIC), une restitution des travaux s’est déroulée en ce jour par le Millenium Challenge Corporation (MCC).

Après une présentation des résultats de l’étude et des problématiques, s’en est suivi une discussion autour des résultats, des solutions possibles ainsi qu’une étude de cas du développement du marché des TIC au Rwanda et au Ghana. Enfin, le MCC a présenté les perspectives qu’il envisage pour le Togo.

Il en est ressorti que des efforts doivent être poursuivis en termes de service universel, ouverture de la concurrence et régulation du marché. En effet, le MCC attache une importance particulière au secteur privé dont le dynamisme influence directement la croissance économique d’un pays.

Ainsi, le Ministère des Postes et de l’Économie Numérique s’investit dans l’accès pour tous aux réseaux de communication, à ce titre un décret relatif au service universel est en cours d’adoption. De plus, le Ministère oeuvre pour l’ouverture du marché notamment par l’attribution prochaine de deux licences de fournisseur d’accès internet (FAI) et enfin s’attache à renforcer la régulation du secteur par la mise en place de la nouvelle structure dénommée ARCEP (Autorité de Régulation des Communication Électroniques et des Postes) en remplacement de l’ART&P.

Des discussions ultérieures seront menées quant à l’intégration des TIC au Togo dans le Programme « Threshold ».

**Le 30 Mars 2017,** le Ministère des Postes et de l’Économie Numérique et l’Autorité de Règlementation des secteurs de Télécommunications et de Postes (ART&P) ont parrainé le hackathon organisé dans le cadre de la 2ème édition de l’IT Forum 2017.

Ce hackathon a été lancé à destination des startups et développeurs Togolais afin de développer une solution pour optimiser le traitement des données agricoles par une interface unifiée. La vingtaine de participants au hackathon ont codés pendant deux jours pour concevoir l’interface du Sytème d’Information Agricole (SIA) afin d’utiliser et traiter de façon optimale les données collectées.

**Le 31 Mars 2017,** le Ministère des Postes et de l’Économie Numérique et l’Autorité de Règlementation des secteurs de Télécommunications et de Postes (ART&P) ont parrainé la deuxième édition de l’IT Forum organisé par Cio Mag, un magazine panafricain spécialisé dans le numérique. Cet évènement s’est tenu à l’hôtel Sarakawa sur le thème du *« Togo en marche vers l’internet des objets ».*

À l’occasion de cette nouvelle édition Loméenne, l’internet des objets est au coeur des échanges pour appréhender les mutations technologiques qui accompagneront bientôt le quotidien de la population. L’internet des objets concerne les objets physiques connectés qui sont capables de communiquer les uns avec les autres et de transmettre un certain nombre de données.

De nos jours, les objets connectés sont de plus en plus présents dans l’électroménager, la domotique, les domaines du sport, de la santé, etc. Ce forum est donc l’occasion de les découvrir, de discuter de leur utilisation, du traitement des mégadonnées générées par ces objets, ainsi que de leur régulation et de leur gouvernance.

**Le 31 Mars 2017,** est également la date à laquelle le free roaming devient effectif.En effet, suite à la signature du protocole d’accord à l’initiative du « free roaming » le 03 Janvier dernier à Dakar, le Ministère des Postes et de l’Économie Numérique, et l’Autorité de Réglementation des secteurs des Postes et des Télécommunications (ART&P), annoncent à la population Togolaise l’effectivité de cette mesure en ce jour.

Pour rappel, cet accord permet, aux Togolais qui se déplaceront au Sénégal, en Côte d’Ivoire, au Burkina-Faso, au Mali, au Sierra-Leone ou en Guinée de ne plus payer de frais de roaming. Concrètement, il sera désormais possible d’utiliser leur carte SIM Togolaise au sein de ces pays sans payer de frais de communication supplémentaires. Plus précisément, la réception des appels est désormais gratuite et les appels émis dans le pays visité sont facturés aux tarifs locaux. Il faut noter que cette mesure concerne pour le moment uniquement les appels et non la data.

Le « free roaming » vise à faciliter la mobilité des populations à travers les télécommunications en réduisant les coûts de communication lorsque l’on se trouve dans la zone des Etats membres et favorise la cohabitation et la promotion d’un marché commun.

**Chargée de communication** : Delali Kudawoo ; delali.kudawoo@numerique.gouv.tg

**Le Ministère des Postes et de l’Economie Numérique** définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l’Etat dans les domaines des postes et de l’économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l’information et de la communication (TIC) en vue de l’émergence du secteur de l’économie numérique.

Depuis 2010, Cina Lawson occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l’Economie Numérique.